

Monsieur le Chef RWABUKAMBA
à
MURAMBA

Monsieur le Chef,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur le Vice-Gouverneur Général a approuvé en date du 4/9/58 la convention passée entre votre chefferie et le Gouvernement du Ruanda-Urundi pour la cession d'un terrain de 42 ares situé à Kamasanze et demandé par Monsieur Huberty.

Je demande à ce dernier de me faire parvenir les indemnités à payer à la chefferie et à l'ayant-droit du terrain.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant.-
GILLET.A.

